

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 03 06 2013 à 20 heures 30

Etaient présents : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Patrice BIERI, Claude SALLET, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET, Murielle STEPHAN, Marc DEFORGE

Absent excusé : Emmanuel RAIMOND

Secrétaire de séance : Pierre HUET

Ordre du jour : En début de séance, Madame le Maire demande que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis de l'aire de jeux
- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est adopté avec 8 voix pour et 1 abstention.

Transfert de la compétence éclairage public.

Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) ayant apporté des réponses satisfaisantes aux questions qui se posaient lors de dernière réunion du conseil, il est décidé de lui accorder l'exercice de la compétence « éclairage public ». La commune adhèrera à l'option 1 sous réserve du montant de la cotisation.

Le SIEM aura pour mission d'assurer l'entretien des installations, ainsi que l'exécution des projets décidés par la Commune. De même, il s'engage à apporter à la collectivité conseils et assistance, à recenser les ouvrages et à les reporter sur son système d'information géographique et le tenir en permanence à disposition de la Municipalité

En optant pour ce choix la Commune s'engage pour une période de cinq ans. Sur le plan financier, les interventions du SIEM reposent sur un partenariat défini opération par opération pour les investissements et sur une contribution annuelle pour la partie entretien des installations.

Une délibération autorisant Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision a été prise à l'unanimité.

Réparation du tracteur

Le tracteur pour l'entretien des espaces verts acheté 18 956€ en 2007 fait l'objet d'une panne sérieuse. Un expert désigné par le constructeur est passé pour l'estimation de la réparation. Selon le devis qu'il a établi le montant de cette réparation serait de 4 968.96€ TTC sans aucune prise en charge du constructeur. Cependant la société Collard chez qui cet outil a été acheté nous propose de prendre en charge 50% du groupe hydraulique qui doit être remplacé et 20% des autres pièces et petit matériel nécessaires à cette intervention. Dans ce cas la facture s'élèverait à 3 277.69€ TTC.

Le Conseil donne son accord pour la réparation du tracteur.

Instruction des certificats d'urbanisme

Il existe deux catégories de certificats d'urbanisme :

- Le certificat de type A (CUA) ou d'information qui renseigne sur le droit d'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), les taxes et participations d'urbanisme (assainissement, voirie et réseaux).
- Le certificat de type B (CUB) dit opérationnel, qui indique, en plus des informations données par le précédent, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction ; il donne l'état des équipements publics existants ou prévus pour le desservir.

La Direction Départementale du Territoire (DDT) nous fait savoir qu'elle désire se désengager de l'instruction (gratuite) des CUA pour se concentrer sur des missions plus importantes. Ces certificats ne sont pas obligatoires et ne sont utiles que s'ils présentent un enjeu. La mairie continuera de délivrer uniquement les Cu portant sur des parcelles destinées à accueillir des constructions. Les demandes afférentes aux mutations de champs ou de parcelles boisées ne seront pas instruites et deviendront tacites à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du dépôt en mairie. Désormais, toute demande devra être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

La convention avec la DDT sera revue en ce sens.

Aire de jeux

Un précédent devis de l'entreprise HUSSON retenue pour la réalisation des travaux s'élevait à 35 809€ TTC pour une prévision budgétaire de 31 000€. Après réexamen des prestations demandées comprenant la suppression d'un jeu à ressort (moto) et du filet d'escalade sur la structure toboggan un nouveau devis de 29 291.48€ TTC a été établi. L'aire de jeux comprendra une structure toboggan, une balançoire vis-à-vis, un trèfle à 4 feuilles et une voiture à 2 places sur ressort.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande par une délibération prise à l'unanimité.

FPIC

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontal pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La Communauté de Communes peut procéder à une répartition alternative à celle dite « de droit commun » en vigueur (en fonction par exemple du potentiel financier ou fiscal/habitant).

Nom des communes	Montant prélevé de droit commun
BREUVERY SUR COOLE	2 058€
CERNON	5 472€
COUPETZ	888€
ECURY SUR COOLE	2 700€
FAUX-VESIGNEUL	2 384€
NUISEMENT SUR COOLE	3 646€
SAINT QUENTIN SUR COOLE	530€

Les membres du conseil sont favorables au régime actuel et interviendront, en ce sens à la prochaine plénière de l'EPCI qui doit se prononcer avant le 30 juin 2013.

Comptes rendus

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

Voir le compte rendu affiché dans le panneau d'information communal.

Commission projets

Réhabilitation de la mairie : une rencontre sera organisée avec Romain Eudes architecte pour finaliser le projet. En ce qui concerne l'assainissement, la mise aux normes pour l'ensemble des immeubles desservis sur le site de la mairie pourrait être subventionnée à 60%.

Cinémomètre : pour assurer un fonctionnement permanent il est nécessaire de pouvoir recharger la batterie. A cet effet, le raccordement de l'appareil aux prises destinées aux illuminations de Noël est à l'étude.

Tennis Club : lors de son assemblée générale le tennis club a présenté son bilan. Il y a 27 inscrits. Pour l'année à venir des tarifs familles seront proposés.

Questions diverses

A l'occasion du jour aéronautique le plus long, prévu le 16 juin, le Club Farman Clément offrira la possibilité, aux jeunes d'Ecury, d'effectuer des baptêmes de l'air en avion gratuits pour les moins de 15 ans.

SMTS : Le syndicat de transports scolaires doit être rattaché à une structure plus importante. Il est demandé aux délégués communaux et inter communaux de suivre cette opération tant sur le plan organisationnel que comptable avec la plus grande vigilance.

La séance est levée à 23heures.

Le secrétaire P. Huet